



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE RHONE-ALPES ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE**

Division RH – Gestion des carrières

3 rue de la Charité

69268 LYON CEDEX 02

LYON, le **07 JUIN 2013**

**NOTE**

---

Affaire suivie par

Cécile DELPORTE ☎ 04.72.40.87.82

☎ 04.72.40.43.74

---

Objet : Affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2013 des inspecteurs des 2 filières affectés au plan national « Direction »

Les agents déjà en poste à la direction ont tous reçus une notification confirmant une affectation à la direction.

Les nominations et affectations des inspecteurs prononcées dans le cadre du mouvement national 2013 par la Direction Générale sur avis de la Commission Administrative Paritaire Nationale seront prochainement notifiées aux agents intéressés.

L'affectation des inspecteurs des 2 filières sera, à compter du 01/09/2013, désormais opérée au plan local selon des modalités harmonisées.

S'agissant des agents affectés au plan national « Direction », leur affectation au sein d'un pôle ou d'une mission relève de la décision du Directeur.

Néanmoins, les agents affectés dans le cadre du mouvement national sur la structure « Direction » ainsi que les agents actuellement en Direction qui souhaitent changer de fonctions au sein de la direction peuvent faire part de leurs souhaits en établissant une fiche de souhaits à l'aide de l'annexe ci-jointe.

Les demandes ainsi établies seront imprimées et transmises à la Division des ressources humaines pour **le 24 juin 2013, délai de rigueur**, par la voie hiérarchique.

Il est précisé que toutes les modifications apportées dans le cadre du mouvement national définitif dont la CAP sera réunie le 28 juin seront, bien entendu, prises en compte au plan local. Les agents concernés seront contactés personnellement par la division des ressources humaines pour souscrire leur demande de souhaits.

## MODALITES D'ETABLISSEMENT DES FICHES DE SOUHAITS

### *1 – Agents arrivant dans le département*

Les desiderata des agents seront exprimés au moyen d'une fiche de souhaits, **établie en simple exemplaire**, dans l'ordre décroissant des préférences. Il est rappelé que seuls les postes de la filière d'origine peuvent être sollicités. Cette fiche devra parvenir à la Division des ressources humaines – gestion des carrières, **dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard le 24 juin 2013, délai de rigueur.**

A cet effet, les agents en activité recevront sur leur BALP un lien leur permettant d'accéder à la note et d'établir la fiche de souhaits.

Les agents absents du service recevront à leur domicile cette fiche.

### *2 – Agents exerçant déjà leurs fonctions dans le département et rejoignant la direction*

#### **21 – Agents présents dans les services**

Les fiches de souhaits seront établies à l'aide de la fiche en annexe de cette note.

Les demandes ainsi établies seront imprimées et transmises à la Division des ressources humaines au fil de l'eau et au plus tard pour le **24 juin 2013** par **l'intermédiaire du Chef de service.**

#### **22 – Agents absents des services (maladie, maternité, stages...) pendant la totalité de la période de formulation des vœux**


Les chefs de service voudront bien porter les dispositions de la présente note à la connaissance de ces personnels et les inviter, si ces derniers le souhaitent, à prendre l'attache de la division des ressources humaines le plus rapidement possible de manière à ce que les délais de dépôt des fiches de souhaits soient respectés.

**L'attention est appelée sur l'intérêt de chacun, comme celui de l'Administration, de remplir correctement les fiches de souhaits et de respecter les délais impartis afin que le mouvement local puisse être préparé dans les meilleures conditions.**

La division des ressources humaines (Cécile DELPORTE : 04 72 40 87 82 et Grégory PIN : 04 72 40 77 32) se tient à la disposition des agents et des chefs de service pour leur donner toute information complémentaire.

Je remercie, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service, de porter, dans les meilleurs délais, la présente note à la connaissance de toutes les personnes concernées placées sous leur autorité.

Pour le Directeur régional,

  
Stephan RIVARD  
Directeur du Pôle Pilotage Ressources